

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ENFANT

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA



Je me pose des questions sur mon enfant:

Mon enfant semble avoir des **intérêts très restreints ou inhabituels**, il se **focalise longtemps sur les mêmes sujets ou objets**. Il fait souvent de **grosses colères ou crises**, difficiles à comprendre ou à calmer. Son **comportement m'interpelle** : il a du mal à gérer les changements, à exprimer ses émotions, ou semble "dans sa bulle".

Il rencontre des **difficultés d'interaction** : peu de contact visuel, difficultés à jouer avec les autres, réponses atypiques. L'école, la crèche ou d'autres professionnels (enseignant, puéricultrice, logopède, etc.) s'interrogent aussi sur son développement. Il a des **difficultés d'apprentissage**, ou semble en **décalage avec les enfants de son âge**.



Je prends rendez-vous

⚠ Les délais peuvent être longs, il est conseillé d'en parler d'abord avec son médecin traitant, pédiatre ou le PMS de l'école. Pour qu'un **diagnostic d'autisme soit reconnu officiellement en Belgique**, il doit être **validé par un psychiatre** (idéalement dans un cadre pluridisciplinaire).

Je contacte un centre de référence (CRA)

Les centres de référence réalisent des **bilans diagnostiques pluridisciplinaires** (pédopsychiatre, psychologue, logopède, neuropsychologue...) permettant la **validation du diagnostic directement**.

♦ Centres de référence pour enfants

SUSA – Centre de Référence en Autisme Jean-Charles Salmon (Mons, CHU Ambroise Paré)

- Prise en charge des enfants, adolescents et parfois jeunes adultes.
- Propose des évaluations diagnostiques, de la guidance parentale et un accompagnement des familles.

Centre de Référence Autisme – HUDERF (Bruxelles, Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola)

- Spécialisé dans le dépistage, le diagnostic et la coordination des soins chez l'enfant.

Centre de Référence Autisme – Cliniques universitaires Saint-Luc (Bruxelles)

- Réalise des évaluations complètes pour enfants et adolescents, avec orientation vers les soutiens adaptés.

Centre de Référence Autisme – CHR Citadelle / CHU de Liège

- Propose un diagnostic TSA pour enfants et adolescents, en lien avec les services de terrain.

💡 Ces centres sont **reconnus par l'INAMI** et travaillent selon des **protocoles standardisés**.

Je consulte dans le privé : psychologues, neuropsychologues, ASBL spécialisées

Quand l'orientation vers un centre de référence est difficile ou trop longue :

Je prends rendez-vous avec un **psychologue** ou un **neuropsychologue** spécialisé dans le TSA chez l'enfant.

En parallèle ou en alternative, je contacte une **ASBL ou un service privé spécialisé autisme** (soutien, guidance parentale, accompagnement à domicile, aide à l'intégration scolaire) pour un **soutien rapide et concret**.

Je rassemble les **bilans déjà existants** (éducation, logopédie, PMS) et j'explique ce que je cherche : diagnostic, adaptation scolaire, aide familiale, accompagnement à la vie quotidienne.

Je choisis un professionnel ou un service **formé à l'autisme et à l'enfant** pour être certain que l'accompagnement est adapté au TSA.

Je prévois de faire **valider ou confirmer** ce bilan par le centre de référence ou un psychiatre si je souhaite plus tard une reconnaissance officielle (j'inscris mon enfant sur la liste d'attente d'un CRA)

♦ Exemples d'ASBL / services privés utiles en Belgique francophone

Service d'aide à l'intégration – AViQ : équipe éducateurs, logopèdes, psychologues, intervenant à domicile/scolaire pour jeunes avec autisme.

Maison de l'Autisme (Bruxelles) : annuaire des professionnels, orientation et soutien familles, bonne ressource pour trouver un psychologue privé spécialisé TSA.

APEPA asbl : association de parents pour l'épanouissement des enfants/personnes autistes ; ils peuvent orienter vers des psychologues/neuropsychologues spécialisés.

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ENFANT

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA

Je reçois le diagnostic : quelles sont les prochaines étapes ?

Je me sens bien avec le diagnostic:

J'informe mes proches et les médecins qui s'occupent de mon enfant

Je souhaite en savoir plus ce qui existe en Belgique : je consulte les sites conseillés pour trouver des **infos fiables** sur l'accompagnement après diagnostic.

J'ai besoin d'aide pour accepter ce diagnostic et accompagner mon enfant

Selon les besoins de mon enfant, différents **professionnels spécialisés** peuvent m'aider à comprendre son fonctionnement et à favoriser son autonomie au quotidien :

Psychologue / neuropsychologue :

- aide à comprendre les **émotions**, les **interactions sociales**, et le **comportement** de l'enfant.
- propose parfois des **groupes de compétences sociales** ou un **soutien parental**.

Logopède

- travaille la **communication**, la **compréhension du langage**, et les **apprentissages scolaires** (lecture, écriture, calcul...).
- peut aussi accompagner les enfants non verbaux ou ayant une communication alternative (PECS, pictogrammes, CAA...).

Ergothérapeute :

- aide à développer les **habiletés du quotidien** (s'habiller, manger, se laver, s'organiser).
- travaille aussi la **motricité fine**, la **coordination**, et parfois les **aménagements à l'école ou à la maison**.

Psychomotricien·ne :

- travaille le **langage corporel**, la **conscience du corps**, le **tonus**, la **coordination globale**, et la **gestion sensorielle**.
- aide à renforcer la **régulation émotionnelle** et la **confiance en soi** par le mouvement et le jeu.

Guidance parentale / accompagnement familial :

- aide les parents à **mieux comprendre le fonctionnement autistique**, à **adapter les routines**, et à **prévenir les crises**.
- proposée dans certaines **ASBL**, **centres de guidance** ou par des **psychologues formés à l'autisme**.

 *Chaque enfant a un profil unique : les suivis peuvent évoluer selon ses besoins et son développement*

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ENFANT

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA

Je souhaite faire reconnaître officiellement le diagnostic de mon enfant

Pour la reconnaissance officielle, je dois avoir un rapport diagnostique et des bilans validés par un psychiatre/cra

Auprès de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité – Région wallonne)

➡ Pourquoi ?

Pour obtenir des **aides et services adaptés** au développement de mon enfant :
accompagnement spécialisé à domicile ou à l'école (SAAI, SRJ, etc.),
interventions pour du matériel, du répit, ou une guidance éducative,
soutien à la famille dans les démarches de suivi.

➡ Comment ?

Contactez le **bureau AViQ-Handicap** de ma région.
Fournir le **rapport diagnostique** validé (avec le nom du psychiatre ou du centre de référence).
Compléter le **formulaire d'introduction de demande d'intervention** (disponible sur aviq.be).
Joindre les **bilans** (psychologique, logopédique, scolaire...) et les **documents médicaux**.
💡 L'AViQ permet d'accéder à des services d'accompagnement agréés, mais ne gère pas les allocations familiales

Auprès de ma caisse d'allocations familiales

➡ Pourquoi ?

Pour demander un **supplément d'allocations familiales** pour enfant en situation de handicap ou présentant une affection reconnue.
Ce supplément s'ajoute aux allocations de base et vise à soutenir les familles confrontées à des besoins spécifiques.

➡ Comment ?

J'introduis la demande auprès de **ma caisse d'allocations familiales** (ex. FAMIWAL, Parentia, KidsLife, Infino, etc.).

La caisse transmet ensuite le dossier au **service médical compétent** (AViQ en Wallonie, Iriscare à Bruxelles, VAZG en Flandre) pour évaluation.

L'évaluation porte sur **trois critères** :

les **conséquences physiques et mentales** du trouble,
l'**impact sur la vie quotidienne** de l'enfant,
les **répercussions sur la famille**.

En fonction du **nombre de points attribués**, un **supplément financier** peut être accordé jusqu'à l'âge de **21 ans**.

💡 Ce supplément dépend du niveau d'impact fonctionnel, et non uniquement du diagnostic posé.

Auprès du PMS et de l'école

➡ Pourquoi ?

Pour mettre en place des **aménagements scolaires adaptés** : outils, accompagnement, orientation spécialisée.

➡ Comment ?

Je transmets le **rapport diagnostique** à l'équipe éducative et au **PMS**.
Je demande une **réunion de concertation** pour définir les besoins de mon enfant.
Si nécessaire, le PMS sollicite un **Service d'Aide à l'Intégration (SAAI)** agréé par l'AViQ.
💡 L'école et le PMS sont des partenaires clés pour ajuster l'environnement scolaire de l'enfant.